



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°**27**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 9
Absents : 3

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE 2
AVENANTS À LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA FONDATION PSG RELATIVE AU
PROGRAMME "ALLEZ LES FILLES"

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la Ville, et notamment ses titres I et III,
Vu la convention de partenariat avec la Fondation PSG et la Ville de Colombes, approuvée
lors de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2023,
Considérant l'intérêt de ce partenariat pour la ville de Colombes,
Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve les 2 avenants à la convention de partenariat portant sur :

- la prolongation du projet Allez les Filles pour la saison 2025-2026 et le nombre de participantes au programme porté à 20 (en commun accord avec la Fondation)
- la mise à disposition ponctuelle et à titre gracieux à la fondation PSG d'un minibus de la Direction de la Jeunesse pour la mise en œuvre du projet, notamment lors du séjour.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer lesdits avenants.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 17 octobre 2025 à l'Hôtel de
Ville et de la réception en préfecture le 16
octobre 2025

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251009-18538-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.